



CONFLANS
SAINTE-HONORINE

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'ECHAFAUDAGES

Ce formulaire doit être retourné rempli à la Mairie de Conflans Sainte Honorine et signé 10 jours avant le début de l'installation, pour obtenir l'autorisation d'occupation du Domaine Public afin d'installer les échafaudages nécessaires à vos travaux de ravalement de façade ou de rénovation de vitrine.

L'autorisation vous sera communiquée par courrier. **Les frais d'occupation seront à la charge du propriétaire de l'immeuble. (6,50 € par ml, par semaine entamée).**

PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE OU NOM DU SYNDIC

- Monsieur/Madame :
- Adresse :
- Commune/Code postal : téléphone :

ENTREPRISE CHARGEE DE LA MISE EN PLACE DE L'ECHAFAUDAGE

- Nom de l'Entreprise : Personne responsable du chantier :
- Adresse :
- Commune/Code postal : téléphone :

NATURE DES TRAVAUX

Ravalement de façade Rénovation de vitrine
magasin :

Adresse :

Date de début des travaux : Date de fin de travaux :

TYPE D'ECHAFAUDAGE

Longueur : Largeur :

Nous vous remercions **de joindre obligatoirement à cette demande un plan coté de l'installation de l'échafaudage** intégrant la signalisation et la protection des piétons (garde-fou, barrière, marquage provisoire...)

Le pétitionnaire s'engage à réparer les dégradations qu'il aurait causées au domaine public, en accord avec le représentant du service Voirie.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Technique de la Mairie au 01 34 90 88 21.

Date :
Signature du propriétaire

Date :
Signature et cachet de l'Entreprise